

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATION DU COLLÈGE

JEUDI 17 FÉVRIER 2022

Le 17 février 2022, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2022-026 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Le 3 en 1 »;](#)
- ✓ [Décision n°2022-027 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « X20 » \(relance\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-028 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Numéro Fétiche » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-029 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Goal » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-030 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Astro » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-031 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Black Jack » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-032 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Solitaire » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-033 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Pactole » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-034 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « X10 » \(ré-autorisation + relance\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-035 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Mini Mots Croisés » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-036 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Vegas » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-037 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Maxi Goal » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-038 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Mots Croisés » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-039 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution](#)

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intégrer et maîtrisé

- et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « La Grosse Roue » ;
- ✓ Décision n°2022-040 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Objectif Maison » ;
- ✓ Décision n°2022-041 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Monopoly » ;
- ✓ Décision n°2022-042 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Maxi Mots Croisés » ;
- ✓ Décision n°2022-043 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Millionnaire » ;
- ✓ Décision n°2022-044 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Méga Mots Croisés » ;
- ✓ Décision n°2022-045 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Bingo » ;
- ✓ Décision n°2022-046 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Bingo Live » ;
- ✓ Décision n°2022-047 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Mise à feu » ;
- ✓ Décision n°2022-048 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Qui Veut Gagner des Millions ? » ;
- ✓ Décision n°2022-049 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Quitte ou Double » ;
- ✓ Décision n°2022-050 du 17 février 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Super Jackpot » ;
- ✓ Décision n°2022-051 du 17 février 2022 portant délégation de pouvoir à la Présidente de l'ANJ pour l'établissement des bordereaux de déclaration des avoirs des joueurs en déshérence ;
- ✓ Décision n°2022-052 du 17 février 2022 prenant acte du changement de dénomination sociale de la Société France Pari ;
- ✓ Décision n°2022-053 du 17 février 2022 portant modification de la liste des supports de paris autorisés.

A adopté les délibérations suivantes :

- ✓ Délibération n°2022-C-001 du 17 février 2022 portant sur les lignes directrices de l'ANJ sur les communications commerciales des opérateurs de jeux d'argent et de hasard ;
- ✓ Délibération n°2022-C-002 du 17 février 2022 portant recommandations de l'ANJ sur les communications commerciales des opérateurs de jeux d'argent et de hasard.

A adopté l'avis suivant :

- ✓ Avis n° 2022-001 du 17 février 2022 relatif au projet de convention entre le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et la société Winamax concernant le service de télévision Winamax tv ;
- ✓ Avis n°2022-002 du 17 février 2022 portant sur le projet de décret modifiant le décret n°2010-498 du 17 mai 2010 relatif à la définition des courses hippiques supports des paris en ligne et aux principes généraux du pari mutuel.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 18 février 2022

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intégrer et maîtrisé